

Saviez-vous que la formation des employés est une obligation légale au Québec?



Qu'est-ce que la Loi sur les compétences ?

Pour les entreprises qui exercent leurs activités au Québec, le respect de la Loi sur les compétences, officiellement connue sous le nom de Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, est essentiel. En vertu de cette loi, les employeurs dont la masse salariale est égale ou dépasse 2 millions de dollars doivent investir au moins 1 % de leur masse salariale totale dans des initiatives de formation des employé(e)s. S'ils ne le font pas, le montant non dépensé doit être remis à Revenu Québec.

De nombreuses entreprises ont du mal à s'assurer que leurs investissements en formation respectent les normes de conformité, et le fait de ne pas conserver la documentation requise peut entraîner des remises financières inutiles. Il est essentiel de bien structurer votre dossier de formation pour assurer la conformité et l'efficacité financière.

Prévision Succès a plusieurs formation éligibles au 1 %

Devenir un professionnel PI

Cet atelier de certification Predictive Index offre des informations et des outils pour aider à décoder les tendances comportementales chez les employés, à comprendre leurs besoins motivationnels et à examiner ces derniers dans des équipes virtuelles ou en personne. (Crédits de formation admissibles pour la requalification HRP de 15 heures)

Embaucher le bon talent

Dans un monde où il y a plus d'emplois que de talents, les employeurs ont besoin d'outils pour les aider à décoder les tendances comportementales chez les candidats. Attirer et sélectionner les meilleures personnes est essentiel au succès de chaque organisation, et cet atelier préparera les professionnels de l'acquisition de talents et les responsables du recrutement à relever le défi.